



## ÉNERGIE CLIMAT

Né de la volonté de mutualisation, de solidarité et de complémentarité, poursuivie par l'ensemble des collectivités de Haute-Vienne, **le SEHV conseille, assiste et anime l'action des collectivités pour une transition énergétique coordonnée, réussie mais raisonnée.**

Acteur de premier plan de la transition énergétique locale, placé dans le champ du service public, **son intervention est pragmatique, neutre et objective.**

### ■ Des actions disponibles pour toutes les collectivités

Afin d'accompagner l'ensemble des élus locaux dans un secteur à l'actualité riche et parfois tumultueuse, **le Pôle Énergie Climat est chargé de la mise à disposition d'informations et de conseils, d'outils mutualisés et d'autres actions.**

Il intervient notamment en matière de gestion et d'achat d'énergie, de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, de mise en œuvre de la transition énergétique et d'accompagnement de l'organisation énergétique territoriale.

[Voir au verso de la plaquette](#)

### ■ Un suivi personnalisé optionnel : ESP87

#### Les conseillers « énergies » des collectivités de la Haute-Vienne

L'adhésion à « Énergies Service Public 87 » permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement individualisé dans ses démarches d'économies d'énergies et de développement d'énergies renouvelables sur son patrimoine. Les techniciens d'ESP87, mutualisés pour les collectivités de la Haute-Vienne, sont des spécialistes de la thermique du bâtiment, de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Ils sont les interlocuteurs dédiés des élus et des agents locaux pour l'optimisation énergétique de leur patrimoine. Ils leur permettent d'obtenir des conseils neutres et objectifs, dans l'intérêt des collectivités.

**L'intervention d'ESP87 est conçue comme une boîte à outils**, pour accompagner les collectivités dans toutes les étapes de leurs projets : bilan énergétique proposant des axes de progrès, conseils et assistances techniques, ainsi que des études énergétiques spécifiques et l'accompagnement pour des projets d'envergure (bâtiments neufs, rénovations, énergies renouvelables).

[Voir à l'intérieur de la plaquette](#)

### ■ Un projet Interreg Europe « RENEWAT »



Le projet RENEWAT a pour objectif de favoriser le partage de connaissances et de bonnes pratiques pour relever les défis culturels et territoriaux de la remise en marche des moulins à eau, en tant qu'outils modernes de production d'énergie renouvelable. Le projet réunit des acteurs de 8 pays dans le cadre du programme Interreg Europe, le SEHV en étant le chef de file. Lancé en 2024, le projet va s'étendre sur une période de quatre ans.

+ d'infos sur le site dédié (en anglais) : [interregeurope.eu/renewat](https://interregeurope.eu/renewat)



## ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ADHÉSION À ESP87

### ■ Bilan des consommations et des productions d'énergie



Cette action systématique du service ESP87 consiste à analyser avec la collectivité la situation énergétique de l'ensemble de son patrimoine, à lui proposer des axes de progrès et à l'accompagner à l'aide d'un suivi annuel des consommations et productions.

Cette analyse comprend toutes les énergies et tous les équipements de la collectivité : les bâtiments, les centres techniques, l'éclairage public et les véhicules. Ces informations sont mises à disposition de la collectivité via l'application cartographique GéoSEHV.

Au-delà de l'analyse et du suivi des factures d'énergie, le technicien ESP87 se rend sur site et échange avec la collectivité. Il lui apporte son expertise et ses compétences, et lui indique les améliorations possibles.

### ■ Conseil et assistance technique

Afin d'orienter et d'assister les actions d'amélioration énergétique, ESP87 peut réaliser à la demande les actions ponctuelles suivantes :



- Accompagnement à l'optimisation tarifaire ;
- Etudes d'opportunité pour des projets d'énergies renouvelables ;
- Conseil en matière d'installations techniques «fluides» (programmations, régulations,...) ;
- Campagne de mesures de températures d'un bâtiment ;
- Thermographie infrarouge (caméra thermique) ;
- Primo Conseil en bâtiment ;
- Conseil en matière de contrats d'exploitation/maintenance ou d'approvisionnement ;
- Accompagnement aux travaux légers pour les opérations d'amélioration énergétique sans maîtrise d'œuvre ;
- Assistance à la réalisation de plans d'actions ;
- Accompagnement au Dispositif Eco Energie Tertiaire.

### ■ Études énergétiques spécifiques

Suite à la signature d'une convention d'action spécifique, ESP87 peut faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés des études approfondies d'un projet particulier :

#### **Audit énergétique de bâtiment / Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET)**

Bâtiments existants et/ou entités fonctionnelles assujetties au DEET.

La mise à jour d'un audit déjà réalisé est possible sous certaines conditions.

#### **Simulation thermique dynamique et proposition de scénarios**

Bâtiments existants. En appui d'un audit énergétique, ou pour analyser les dysfonctionnements d'un bâti et objectiver des solutions d'amélioration.

#### **Étude de faisabilité pour des projets d'énergies renouvelables**

Biomasse, géothermie, solaire thermique.

**Le SEHV gère les demandes de subvention pour ces études et les complète dans la limite de 80% du montant HT** (sous réserve des plafonds définis dans le règlement de service ESP87).

## ■ Projets de rénovation ou de bâtiments neufs

La collectivité peut bénéficier d'un accompagnement d'ESP87 pour valider la performance énergétique du projet durant toute les phases de réalisation, c'est-à-dire de la définition du programme jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement. Le technicien ESP87 apporte alors son avis sur la qualité énergétique globale et assiste si besoin la collectivité dans ses préconisations et échanges avec les professionnels du bâtiment. Cet accompagnement se limite aux aspects « énergie » de l'opération (enveloppe et systèmes) et peut être complété par les études énergétiques spécifiques décrites ci-avant. Pour être efficient, l'accompagnement doit être effectif dès la phase programme.

## ■ Projets d'énergie renouvelable et de réseaux de chaleur

Les techniciens ESP87 sont en mesure d'accompagner les collectivités adhérentes sur la réalisation des projets d'énergie renouvelable, et également sur un éventuel réseau de chaleur associé (de la définition du programme à la fin de la période de parfait achèvement).



Depuis 2016, **le SEHV et l'ADEME ont conclu un Contrat Chaleur Renouvelable**

**Territorial (CCRT)** en gestion déléguée par période de trois à quatre ans. Contre la gestion d'un fonds d'aides à l'investissement, le SEHV s'est engagé auprès de l'ADEME à mobiliser et accompagner des projets de chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, géothermie). Après deux premiers contrats qui ont permis de faire émerger 51 projets et de faire bénéficier les collectivités de plus de 3,6 Millions d'euros d'aides, le partenariat a été reconduit pour la période de décembre 2023 à novembre 2026, avec un fonds de subventions de 4,2 Millions d'euros. Objectif : accompagner l'émergence de 31 nouvelles installations en chaleur renouvelable thermique : 21 en biomasse et 10 en géothermie.

## ■ Groupement pour la maintenance et l'exploitation d'installations thermiques



Ouvert exclusivement aux collectivités adhérentes à ESP87, ce groupement porte sur les prestations de maintenance et d'exploitation des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. 52 collectivités de Haute-Vienne ont ainsi mutualisé leurs besoins dans le marché en cours jusqu'à fin juin 2028.

+ d'infos sur [sehv.fr/Energies.php](http://sehv.fr/Energies.php)

## ADHÉSION ET SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

**Toute collectivité de Haute-Vienne peut décider d'adhérer.** Aujourd'hui, 75% des communes et EPCI de Haute-Vienne, ont choisi cette forme d'accompagnement. L'adhésion se fait par délibération de la collectivité, qui est notifiée au SEHV accompagné d'une fiche d'adhésion et des mandats nécessaires. L'adhésion est valable pour une durée de 4 ans, tacitement reconductible d'année en année.



Les collectivités qui adhèrent à ESP87 participent à l'action du SEHV par un forfait annuel au prorata de leur population :

**50 € + 0,60 € par habitant (pour une commune), 50 € + 0,10 € par habitant (pour un EPCI)**

Cette participation, gardée incitative par les élus du SEHV, représente environ 1% des dépenses énergétiques.

Les conditions et modalités de l'accompagnement par ESP87 des collectivités adhérentes sont définies dans le Règlement de service et ses annexes techniques et financières.

+ d'infos sur [sehv.fr/Energies.php](http://sehv.fr/Energies.php)



## Le SEHV

8 rue d'Anguenaud  
ZA du Chatenet  
87410 LE PALAIS SUR VIENNE  
Tél. 05 55 35 06 35  
Fax 05 55 35 49 01  
sehv@sehv.fr

## Pour plus d'infos :

[www.sehv.fr](http://www.sehv.fr)  
> Nos Missions  
> Energies



## INTERVENTIONS POUR TOUTES LES COLLECTIVITÉS

En dehors de l'accompagnement personnalisé lié à l'adhésion à ESP87, le Pôle Énergie Climat propose des informations, outils mutualisés et autres interventions dans le domaine de l'énergie et du climat aux collectivités territoriales.

### ■ Infos-conseils

L'équipe est à l'écoute des préoccupations de l'ensemble des collectivités de Haute-Vienne pour leur apporter une information de premier niveau pour de l'optimisation énergétique ou des énergies renouvelables.



### ■ Achat groupé d'énergie

Soucieux d'accompagner les collectivités de Haute-Vienne dans l'achat très technique de fourniture d'énergie, le SEHV a mis en place des groupements d'achats successifs depuis 2016 pour générer des économies d'échelle et faire bénéficier ses membres de l'expertise du Pôle Énergie Climat. Dans un contexte de crise énergétique, et d'extinction progressive de certains tarifs réglementés de vente, ces groupements se sont élargis, pour regrouper actuellement quatre achats : l'électricité, le gaz naturel, le fioul et les pellets, pour un volume de 71 GWh et plus de 6 000 points de livraison.

+ d'infos sur [sehv.fr/Energies.php](http://sehv.fr/Energies.php)



### ■ Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Les actions réalisées suite aux préconisations d'ESP87 et plus généralement les travaux de rénovation énergétique des collectivités peuvent être valorisés sous forme de CEE et générer des financements pour des nouvelles opérations. Engagé depuis 2011 pour la valorisation des CEE, le SEHV propose des dépôts groupés aux collectivités de Haute-Vienne pour optimiser leur valorisation et simplifier leurs démarches administratives. Il met aussi à disposition une plateforme en ligne sur son site pour comparer des offres en autonomie.

Formulaire de prise de contact sur [sehv.fr/Energies.php](http://sehv.fr/Energies.php)

### ■ Stratégie départementale de transition énergétique et PCAET



Le SEHV et les 13 intercommunalités de Haute-Vienne se sont engagés dans une Stratégie Départementale de Transition Énergétique, via la Convention des Territoires signée fin 2019.

Le SEHV a accompagné 11 EPCI dans l'élaboration de leur Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pour décliner cette stratégie à l'échelon intercommunautaire. Dans la continuité de ces démarches, le SEHV coordonne et accompagne de manière mutualisée la mise en œuvre et le suivi de ces programmes à l'échelle départementale. De nombreux PCAET, d'une durée de six ans, vont bientôt entrer en phase de mise à jour : le SEHV est aux côtés des EPCI dans cette nouvelle phase.

Documents disponibles sur [sehv.fr/Energies.php](http://sehv.fr/Energies.php)